



## CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DU 27 JUIN 2018

Le 27 juin 2018 à 20h00, les membres du Conseil Municipal de Lalheue, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Christian CRETIN, Maire.

**Date de convocation** : 19 juin 2018

**Etaient présents** : Jean-Pierre BECK, Sylvain BERTHIER, Christian CRETIN, Sophie DARRAS, Sébastien LE DARD, Magali MULLER, Elodie PHILIPPON, Marinette PUECH, Marc ROBERT.

**Absent ayant donné pouvoir** : /

**Excusé** : /

**A été nommé(e) comme secrétaire de séance** : Marinette PUECH.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

**Effectif légal du Conseil municipal** : 11

**Conseillers présents ou représentés** : 9

**Membres en exercice** : 9

**Votants** : 9

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de séance du 23 mai 2018.

### **1. Modalités de remboursement de la prestation mutualisée de curage des fossés entre la commune et les propriétaires privés**

La Commune de Lalheue a décidé d'entreprendre le curage des fossés reliant la rue Jean jusqu'à la lagune communale.

Ce fossé, long de 600 mètres, appartient pour moitié à la Commune et à des propriétaires privés. Dans un souci d'efficacité et de réduction des coûts de l'opération, la Commune de Lalheue a proposé à chaque propriétaire concerné de mutualiser la prestation afin que les travaux soient effectués de façon simultanée et que chacun puisse bénéficier d'un tarif négocié et préférentiel.

Le Maire propose que la Commune prenne en charge la facture globale de l'entreprise et demande au Conseil de se prononcer sur les modalités de remboursement par les propriétaires privés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (8 Pour 1 Contre), DECIDE, de FIXER, selon les termes du devis négocié, à 3.60 € TTC le mètre linéaire qui sera facturé à chaque propriétaire privé. La prestation comprend l'évacuation de la terre.**

#### **- Questions et informations diverses :**

- **Réfection de la rue de la frette** : La rue de la Frette appartient pour moitié aux Communes de Messey-sur-Grosne et de Lalheue. La réfection de la route étant nécessaire, M. le Maire a saisi la municipalité de Messey sur l'urgence d'entreprendre des travaux. La Mairie de Messey a proposé un devis à 7 296 € TTC. Deux problèmes se posent : le coût de l'opération n'est pas prévu au budget 2018 et la proposition d'un apport de rabottage présente un risque de pollution. Le Conseil décide donc de ne pas valider le devis. Une rétrocession de la voirie par Messey au profit de la Commune de Lalheue pourrait être envisagé. Des renseignements seront pris auprès de la Préfecture pour connaître la procédure à suivre. Un second devis auprès de l'entreprise F. Lambert sera également sollicité.

- **Travaux école du Quart Goin** : M. le Maire rappelle qu'une réunion de chantier en présence de tous les artisans se tiendra vendredi 6 juillet à 18h30. La salle de classe sera en partie vidée le 4 juillet et terminée le samedi 7 juillet matin, de façon à ce que les travaux puissent débuter dès le lundi 9 juillet matin.

- **Feu d'artifice du 21 juillet** : Pour des raisons de sécurité, la rue Jean sera fermée à la circulation des voitures. Le Conseil décide d'organiser un verre de l'amitié qui sera offert à la population pour terminer la soirée. 50 lampions seront également distribués aux enfants avant le début du spectacle.

- **Compte-rendu du passage du coupe racines dans le réseau assainissement de la prairie** :

M. BECK informe que la SARP est intervenue ce jour. Le matériel utilisé était composé d'un camion hydrocureur 8 m<sup>3</sup> équipé d'un coupe racine Ø 200mm. Les interventions sur les regards 13, 14 et 15 seront à reprendre (pré côté gauche de la rue Jean) car une obstruction est présente entre le regard 14 et 15 (impossible à ouvrir), le regard 13 est également impossible à ouvrir. Concernant le tronçon entre les regards 17 et 18 (pré côté droit de la rue Jean), une intervention avec pelle mécanique devra être envisagée car le passage du coupe racines a été interrompu dû à la présence de racine. L'intervention sur les autres tronçons concernés s'est révélée sans difficulté particulière.

Récapitulatif des travaux à prévoir :

- Ouverture du tronçon entre regard 17 et 18 afin d'éliminer les racines présentes dans le collecteur
- Echange des tampons sur regard 13 et 14
- Reprise des étanchéités sur regard 2 et 12
- Suspicion d'une détérioration du collecteur sous la route du moulin

- **Vente de l'ancien mobilier de la salle des fêtes** : M. le Maire informe que toutes la tables et chaises ont été vendues aux habitants.

- **Court de tennis** : le coffret électrique du terrain de tennis est de nouveau fermé à clé.

La séance est levée à 21h17.

Prochaine séance : Mercredi 5 septembre à 20h00.

SIGNATURES

Procès-verbal du Conseil municipal du 27 juin 2018

<b>Jean-Pierre BECK</b>	<b>Sophie DARRAS</b>	<b>Marinette PUECH</b>
<b>Sylvain BERTHIER</b>	<b>Sébastien LE DARD</b>	<b>Marc ROBERT</b>
<b>Christian CRETIN</b>	<b>Magali MULLER</b>	<b>Elodie PHILIPPON</b>